

## Appel à consultation

# « Production d'une capsule vidéo ».



Dans le cadre du programme de monitoring mené par l'Observatoire  
Marocain des Prisons (OMP)

*Avec l'appui de :*  
*Open Society Foundations (OSF)*  
*&*  
*Avocats Sans Frontières (ASF)*

**Novembre 2021**

---

## TERMES DE REFERENCE

### I. CADRE GENERAL :

#### L'OBSERVATOIRE MAROCAIN DES PRISONS (OMP)

Une organisation non-gouvernementale indépendante créée par des militants des droits humains pour protéger et promouvoir les droits des détenu(e)s. Il joue le rôle d'observatoire des conditions pénitentiaires au Maroc, de cellule d'assistante légale aux détenu(e)s et de traitement des doléances, de centre de recherche, d'information, de formation et de plaidoyer pour une prison plus humaine et pour l'amélioration du cadre législatif conformément aux standards internationaux en la matière.

#### CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises par les gouvernements pour y faire face ont eu un impact sur les droits des citoyens, y compris les individus et les groupes en situation de vulnérabilité. Les dispositions adoptées en matière de restrictions à la mobilité, s'insérant dans des contextes déjà fragiles en matière d'état de droit, ont comporté une augmentation vertigineuse des arrestations. C'est le cas au Maroc, où depuis le début de la pandémie jusqu'à fin février 2021, plus de 90 000 arrestations ont été constatées, déclenchant des poursuites, des condamnations et, en fin de compte, des incarcérations qui sont venues encombrer des établissements pénitentiaires des surpeuplées.

Lors de la première vague, une coalition d'acteurs, dont l'OMP et l'ASF, se sont mobilisés dans un plaidoyer en faveur de la réduction de la population carcérale, dans l'objectif de prévenir les risques sanitaires liés à la propagation du virus au niveau des lieux privés de liberté. Ces actions concertées ont conduit à la libération, entre Mars et Avril 2020, de près de 5000 détenus notamment par le biais de mesures de grâce et de libérations conditionnelles.

Toutefois, il s'agit de mesures d'urgence et de cours terme, par ailleurs pas toujours adoptées dans le respect des dispositions du code de la procédure pénale.

A cet effet L'OMP se concentrera principalement sur l'analyse de l'impact des lois d'exception et de l'implémentation des mesures restrictives sur la population carcérale et l'accès à la justice durant la pandémie, afin de mettre l'accent sur la nécessité d'adopter des actions positives en faveur des mesures alternatives à la détention en accompagnant les acteurs de la société civile dans leurs dialogues avec les décideurs.

#### JUSTIFICATION DU PROJET

La démarche conjointe de L'OMP et L'ASF est de promouvoir le plaidoyer à la nécessité d'adopter des actions positives en faveur des mesures alternatives à la détention en accompagnant les acteurs de la société civile dans leurs dialogues avec les décideurs sur les réseaux sociaux. Pour ce faire la production et la diffusion sur les réseaux sociaux d'une capsule vidéo sur la thématique « Covid et état de droit » en présentant l'impact des lois et décrets d'exception sur la population carcérale et l'accès à la justice en période de pandémie.

### II. MISSION DU/DE LA PRESTATAIRE DE SERVICES.

La mission du/de la prestataire de services consiste à réaliser une capsule vidéo d'une (1min et 30s) privilégiant différentes formes (interview d'expert-e-s, animation vidéo avec voix off...) dont le but est d'engager les influenceur-se-s et les internautes (le grand public) sur la question des droits humains et particulièrement les droits des détenus en pandémie de Covid 19.

---

En collaboration avec l'équipe de l'OMP le/la prestataire de services recruté(e) devra :

- Préparer le plan de production (calendrier, intervenants, plan de diffusion etc.) ;
  - Assurer des séances d'échange avec l'équipe OMP pour comprendre la thématique et le besoin du projet ;
  - Préparer la vidéo en coordination avec les rédigeant du script.
  - Réaliser la vidéo.,
  - Produire/ monter la vidéo.
- 
- La capsule vidéo sera produite en arabe dialectal avec un sous-titrage en Français.
  - Le/la prestataire de services doit se réunir avec l'équipe de l'OMP autant que de besoins pour suivre le processus de développement de la storyboard et approuver l'orientation créative choisie ainsi que la conception visuelle.
  - C'est l'OMP qui fournira ce dernier ne doit pas être ni changé, ni modifié par le prestataire.

### III. PROFIL DU/ DE LA PRESTATAIRE DE SERVICES

- Agence de communication, agence de production audiovisuelle ou Freelancer (statut auto- entrepreneur).
- Expérience dans la production audiovisuelle (planning et exécution).
- Expérience dans la collaboration avec des organisations de la société civile nationale ou internationale.
- Connaissances relatives aux droits humains et précisément droits de détenus.
- Connaissance de la chronologie de l'état d'urgence sanitaire et des mesures mises en place au Maroc.
- Disponibilité à effectuer les travaux dans les délais impartis.

### IV. DUREE DE LA MISSION

La capsule vidéo doit être réalisée dans un délai de 2 semaines à partir de la date de signature du contrat.

Etapes :

- Phase 1 : Calendrier d'étapes (livrable 1)
- Phase 2 : Préparation, réalisation, montage du vidéo / accompagnement de l'équipe de projet.
- Phase 3 : Capsule vidéo dans leur version préliminaire (livrable 2)
- Phase 4 : Capsule vidéo dans leur version finale conformément aux commentaires de l'équipe de projet (livrable 3).

### V. RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS.

A la fin de la consultation l'OMP dispose d'une capsule vidéo conforme aux critères du présent TDR.

### VI. DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

Les prestataires intéressé-e-s par cet appel d'offres sont prié-e-s d'envoyer leur offre de services aux adresses mail suivantes :

[omdp.direction@gmail.com](mailto:omdp.direction@gmail.com)/[omp.monitoring@gmail.com](mailto:omp.monitoring@gmail.com)/[omp10101999@gmail.com](mailto:omp10101999@gmail.com).

Le délai de soumission est fixé au 30 Novembre 2021 à minuit, au plus tard. Seul-s-es les candidat-e-s répondant aux critères susmentionnés seront contacté-e-s.